

## DÉLIBÉRATION

Bureau du 26 novembre 2025

**DÉLIBÉRATION N° DBS2025-11**

Objet : Autorisation au Président de signer le marché d'infogérance du site internet du Syndicat Seine-et-Marne Numérique auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)

Le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

**Date de la convocation transmise par le Président** : 19 novembre 2025

**Nombre de délégués en exercice** : 12

**Nombre de délégués présents** : 5

**Nombre de délégués représentés** : 3

**QUORUM** : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix

**QUORUM pour la présente délibération** : 5 délégués présents + 3 pouvoirs correspondant à 12 voix.

### **PRESENTS :**

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY, Virginie THOBOR.

Délégués des EPCI : Michel CHARIAU, Christian PEUTOT.

### **REPRESENTES :**

Délégués de la Région :

Angela AVOND donne pouvoir à Olivier LAVENKA.

Délégués des EPCI :

Marcel FONTELLIO donne pouvoir à Christian PEUTOT,  
Michael ROUSSEAU donne pouvoir à Michel CHARIAU.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Michel CHARIAU

**Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de la Commande Publique,*

*Considérant que par un marché notifié le 11 août 2021, le Syndicat a confié à l'entreprise CREATEUR d'IMAGES, devenue depuis WE ARE PUBLIC, la conception, la réalisation et la mise en service du site internet institutionnel du Syndicat,*

*Considérant que le marché, renouvelé une fois, arrive à échéance le 20 août 2026,*

*Considérant que la conception du site donnant toujours satisfaction, le Syndicat a recherché la meilleure solution pour poursuivre l'infogérance permettant son maintien en conditions opérationnelles (MCO),*

*Considérant que l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) propose dans son catalogue une prestation d'infogérance par le biais d'un marché public « 415557 : EIR - Exploitation informatique et réseau » dont le titulaire est la société OPEN,*

*Vu le rapport n° DBS2025-11,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).**

**AUTORISE** le Président à signer auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) la commande pour le marché public « 415557 : EIR - Exploitation informatique et réseau » dont le titulaire est la société OPEN,

**DIT QUE** ce marché public n'excédera pas 66 000€HT sur toute sa durée, montant qui n'excède pas la délégation donnée par le Comité Syndical au Bureau dans le cadre de l'application des Statuts, à savoir 5M€HT,

**DIT QUE** les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Principal à l'article 611.



Olivier LAVENKA  
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 05 décembre 2025